Département du Jura
Canton de Morez
COMMUNE DES ROUSSES

Arrêté n° 25122

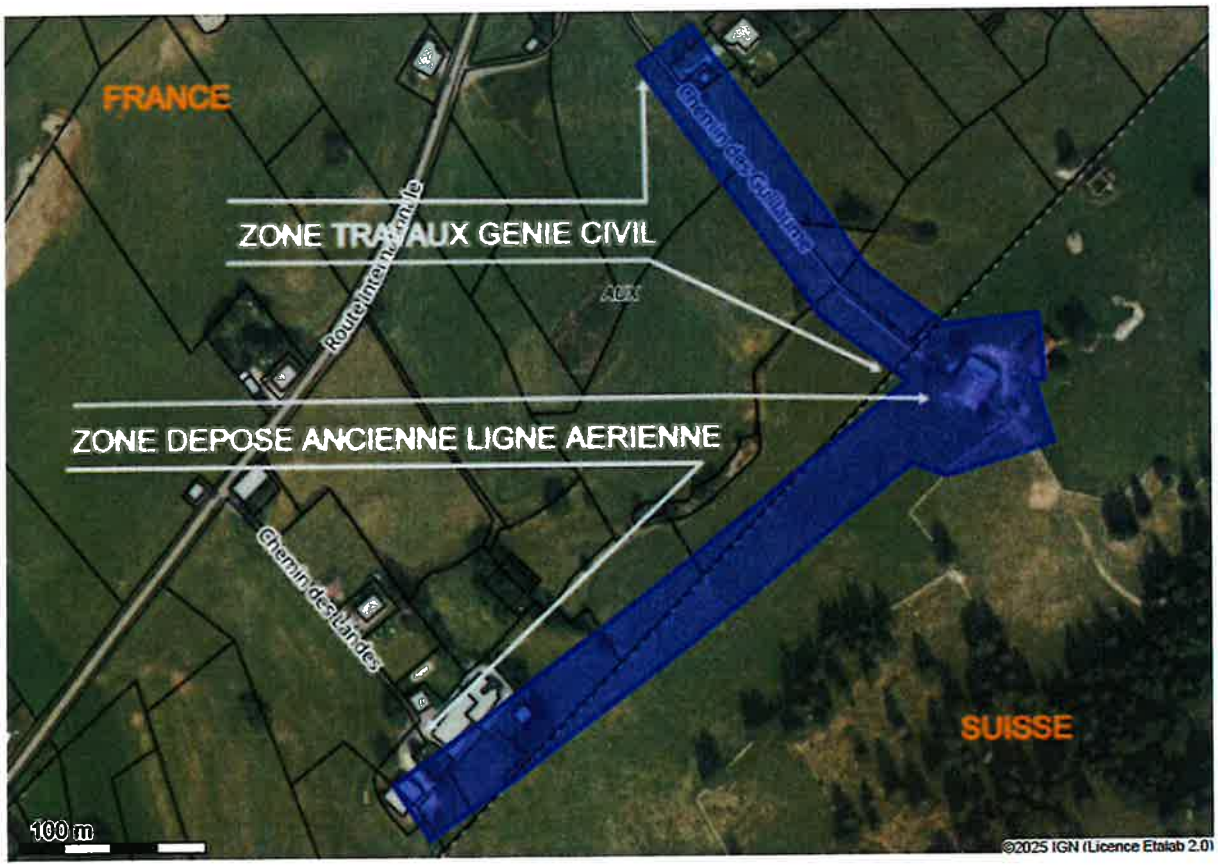
ARRETE DU MAIRE

Le Maire des Rousses,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.2 à L.2213.1 ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu la Circulaire n° 86.230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le Département en matière de circulation routière ;
Vu les travaux de renforcement du réseau électrique en souterrain, pour le compte du SIDEC, effectués par la société GASQUET – représentée par Monsieur Arnaud RONGIER – 14, avenue de Lattre de Tassigny – 71700 TOURNUS, chemin des Guillaumes, **à compter du 11 juillet 2025 pour une durée de 21 jours.**

ARRETE DE CIRCULATION FERMÉE POUR TRAVAUX

Article 1 :
La société GASQUET est autorisée à réaliser des travaux de renforcement du réseau électrique, en souterrain, pour le compte du SIDEC, chemin des Guillaumes – 39220 LES ROUSSES, **à compter du 11 juillet 2025 pour une durée de 21 jours**.



Article 2 :
La circulation et le stationnement des véhicules seront fermés, sur le chemin des Guillaumes, avec maintien de l'accès aux riverains, véhicules de secours et véhicules accrédités aux travaux, en dehors des heures d'intervention de génie civil (4 à 6 jours d'intervention sur la période).

.../...

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/66937

Article 3 :
Pendant cette même période, le stationnement et le dépassement des véhicules sera interdit dans la voie ou les parties de la route des Rousses En Bas.

Article 4 :
La signalisation réglementaire sera mise en place par la société GASQUET.

Article 5 :
Monsieur le Maire des Rousses, Madame la Directrice générale des services, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie, le Policier Municipal et le Responsable des Services Techniques communaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la société GASQUET.

Fait aux Rousses, le 03 juillet 2025
Le Maire,



Christophe MATHEZ

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/66937